|  |  |
| --- | --- |
| **Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008****SUCRE ROSE 10%****EUH208****Contient :** (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène substance possédant une/des valeurs limitesd’exposition professionnelle nationales (DE, ES, FI, SI, NO, CH, Hexyl cinnamic aldehyde, Aldehyde C-16. Peut produire une réaction allergique.Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.Tenir hors de portée des enfants.Eviter le rejet dans l’environnement.Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée. | **Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008****SUCRE ROSE 7%****EUH208****Contient :** (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène substance possédant une/des valeurs limitesd’exposition professionnelle nationales (DE, ES, FI, SI, NO, CH, Hexyl cinnamic aldehyde, Aldehyde C-16. Peut produire une réaction allergique.Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.Tenir hors de portée des enfants.Eviter le rejet dans l’environnement.Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée. |